

RÈGLEMENT 150-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 76 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS AFIN D'AJOUTER DES CONDITIONS PARTICULIÈRES À LA ZONE 18 RD

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant le présent projet a été conformément donné le 13 avril 2015 à la séance du conseil municipal ;

ATTENDU QU'un premier projet a été conformément donné le 13 avril 2015 à la séance du conseil municipal;

ATTENDU QU'un second projet a été conformément donné le 5 octobre 2015 à la séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE le secteur est considéré comme d'intérêt esthétique par le schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable.

ATTENDU QU'il est nécessaire de bien intégrer le projet de développement résidentiel selon les critères et objectifs du schéma d'aménagement de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan Tanguay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le présent règlement soit et est adopté, décrète et stipule ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Modifications au règlement de lotissement numéro 76 de l'ancienne municipalité du Canton d'Inverness

L'article suivant est ajouté au règlement de lotissement numéro 76 de l'ancienne municipalité du Canton d'Inverness, entre les articles 3.4.2 et 3.4.3 :

Article 3.4.2.1 Dispositions particulières relatives à la zone 18 Rd

Tout lotissement situé dans la zone 18 Rd doit être planifié de façon à ce que la superficie minimale exigée soit située en totalité à l'extérieur de la zone tampon boisé identifié au plan de zonage. Dans cette zone, la superficie minimum et la façade minimum s'applique mais la **profondeur moyenne n'est pas exigée.**

Article 3 : Intégration

Le présent règlement abroge ou modifie toute disposition de règlement municipal antérieure incompatible ou inconciliable avec les dispositions des présentes.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Michel Berthiaume, maire

Sonia Tardif, secrétaire-trésorière

Avis de motion :	13 avril 2015
Adoption du premier projet :	13 avril 2015
Consultation publique :	4 mai 2015
Adoption du second projet :	5 octobre 2015
Adoption du règlement :	7 décembre 2015
Certificat de conformité :	25 janvier 2016
Publication :	25 janvier 2016